Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260401-043_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du samedi 28 mars 2026

Service référent : *Direction des Ressources humaines*

Objet : Organisation communale – Election des adjoints au Maire

L'An deux mil vingt-six, le 28 mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick Le Roux, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, Mme Annick DELAUNAY, M. Jean-Michel BELZ, Mme Corinne GONTARD, M. Hugues VANNIER, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, M. Jean-Pierre BOUTAUD, Mme Alizée POUILLET, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, M. Alain BENSOUSSAN, Mme Martine LE BERRE, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Marie-Hélène BERTRAND , Mme LEMOULINIER Sophie, Mme Sophie LAPLANCHE

Absents :

Représentés : M. Alain MOREAU représenté par M. Gildas QUENDO, Mme Arlette ROSSIGNOL représenté par M. Gérard MAISNIER, M. Pierre-Yves ROSTREN représenté par M. Patrick LE ROUX

Secrétaire de séance : Mme Alizée POUILLET

Conseillers en exercice : *27*
Présents : 24
Votants : 27

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260401-043_2026-DE

Séance du conseil municipal du 28 mars 2026
Délibération n°43 /2026

Service référent : Secrétariat général

Objet : Organisation communale – Election des adjoints au Maire

Par délibération en date de ce jour, le Conseil municipal a fixé à 8 le nombre d'adjoints au Maire.

Les adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste sans panachage et sans vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les opérations de vote pour l'élection des adjoints sont les mêmes que celles arrêtées pour l'élection du Maire.

Sont désignés assesseurs : Mmes POUILLET C, TURI et LAPLANCHE.

Il est procédé à l'appel à candidature : la liste proposée par Patrick LE ROUX est seule déposée.

Les résultats obtenus sont les suivants :

- Nombre de votants : 25
- Nombre de suffrage exprimés : 25
- Nombre de bulletins blancs *(L 65 Code électoral)* : 4
- Nombre de bulletins nuls *(L66 code électoral)* : 0
- Nombre de bulletins liste M. LE ROUX : 21

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-2,
Vu les délibérations du Conseil municipal n°41 et 42 du 28 mars 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260401-043_2026-DE

PROCLAME élus adjoints au Maire dans l'ordre suivant :

- Premier adjoint : M. Gildas QUENDO
- Deuxième adjointe : Madame POUILLET Christine
- Troisième adjoint : M. Serge BROSOLO
- Quatrième adjointe : Madame Annick DELAUNAY
- Cinquième adjoint : M. Jean Michel BELZ
- Sixième adjointe : Madame Corinne GONTARD
- Septième adjoint : M. Hugues VANNIER

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Secrétariat général ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 28/03/2026

Le Maire,

Patrick LE ROUX

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

R. A. A. : 2026 -
Classification actes :